

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2025

DCM250220_011

**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES
EMPLOIS AU TITRE DE DE LA PROMOTION INTERNE
2023 / 2024**

Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 24 février 2025

Que la convocation a été faite le 14 février 2025

Le nombre de membre en exercice étant de 45 :

Présent :	25
Représentés :	5
Absents :	15
Total des votes :	30



Le Maire

Joé BEDIER

L'an deux mille vingt cinq, le vingt février le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame SOUPOU Alexa, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Monsieur PAPAYA Laurent, Monsieur NAZE Gilles, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Madame SABABADY Marie Josette, Madame GRONDIN Migline, Madame CERVEAUX Adélaïde, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame BENOIT Sabrina, Madame PRAUD Elodie

ETAIENT REPRESENTES :

Monsieur RAMASSAMY Laurent, Madame PAYET Catherine Anne, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Monsieur SAÏD Moussa, Madame PERIANIN-CARPIN Audrey

ETAIENT ABSENTS :

Madame CEVAMY Primilla, Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Monsieur MAILLOT Serge René, Madame DIJOUX Sabrina, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame CHANE-TO Marie Lise, Madame RAMIN Odile, Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Monsieur FENELON Jean Claude, Monsieur SOUPRAMANIEN Stéphane, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, Madame LATCHOUMY Rosange, Monsieur BARBE Ludovic, Monsieur SINAMA Sydney

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Stéphanie POINY-TOPLAN a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

DCM250220_011 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2023 / 2024

I. CONTEXTE

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités de service, des évolutions de carrière et de la promotion interne de modifier le tableau des effectifs et des emplois en conséquence.

La promotion interne a pour objectif de permettre aux fonctionnaires titulaires d'accéder sans concours à un cadre d'emplois, voire à une catégorie hiérarchique de niveau supérieur par l'inscription d'un fonctionnaire sur une liste d'aptitude :

- soit après réussite d'un examen professionnel ;
- soit sur appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle de l'agent.e au regard des lignes directrices de gestion arrêtées.

La promotion interne reflète la volonté de la ville de reconnaître le potentiel des agents municipaux en leur offrant des opportunités d'évolution professionnelle. Elle valorise l'engagement et l'expertise des fonctionnaires, tout en renforçant la cohésion au sein des services. Cette démarche constitue un levier de développement, contribuant à l'efficacité et à la pérennité des services publics locaux, tout en garantissant une gestion des carrières équitable et transparente.

Les rémunérations sont fixées selon les statuts particuliers des cadres d'emplois et grades s'y afférant. Le coût de la création de ces emplois est prévu au budget 2025.

Afin de permettre la nomination des agents admis au titre de la promotion interne établis pour les années 2023 et 2024, il est proposé de créer les postes comme suit :

EMPLOI	GRADE D'ORIGINE	GRADE DE NOMINATION	CAT	DIRECTION	NB POSTE	TEMPS DE TRAVAIL
Responsable adjoint.e Régie VRD	Adjoint technique principal de 1ère classe	Agent de maîtrise	C	Direction des services techniques	1	Temps complet
Agent.e technique de maintenance				Direction du Colosse	1	Temps complet
Educateur.trice jeunes enfants directeur.trice	Éducateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	Conseiller socio-éducatif	A	Direction de la réussite éducative	1	Temps complet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Article 1 :

- D'approuver les créations des emplois permanents au titre de la promotion interne des années 2023 et 2024 proposés par l'autorité territoriale figurant dans le présent rapport ;

Article 2 :

- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;

Article 3 :

- De modifier en conséquence le tableau des emplois et des effectifs ;

Article 4 :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme
Saint-André le 27 FEV. 2025

Le Maire

Joé BEDIER